

<p><i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p><i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p><i>Conseillers présents : 75</i> <i>Dont suppléant(s) : 1</i> <i>Pouvoirs : 9</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 16</i> <i>Absent(s) : 18</i></p>
---	--	--

Date de convocation : 23 juin 2015

Vote(s) pour : 81
Vote(s) contre : 3
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 29 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2015-06-29-CC-12 :

Signature du Contrat de ville 2015-2020 de Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Fabrice HERDE

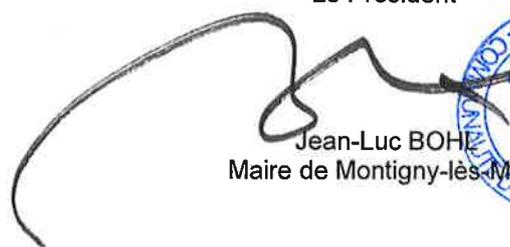
Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU le Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,
VU Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
CONSIDERANT la nécessité de se doter d'un Contrat de Ville 2015-2020 pour fixer les grandes orientations et le cadre de référence de la Politique de la Ville sur le territoire de Metz Métropole,
CONSIDERANT que les 6 quartiers Borny, Bellecroix, Hauts de Vallières, La Patrotte Metz Nord Sablon Sud, et Saint-Eloy Boileau Pré Génie ont été définis comme quartiers prioritaires par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014,
CONSIDERANT que les 4 quartiers Giraud, Marc Sangnier, Saint Exupéry, et Quartier du Roi ont été identifiés comme quartiers de veille active,
CONSIDERANT que Metz Métropole est le chef de file du Contrat de Ville et qu'elle est chargée du diagnostic du territoire, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville, du suivi des actions du Contrat de Ville et de la mise en œuvre de celles relevant de ses compétences,
CONSIDERANT que les Villes de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy participent à l'élaboration et à la gouvernance du contrat, et qu'elles sont chargées de la mise en place des actions du Contrat relevant de leurs compétences,
CONSIDERANT les 4 axes stratégiques qui structurent le Contrat de Ville :
- Axe 1 – Développer les potentiels des quartiers,
- Axe 2 – Renforcer l'inclusion et la réussite des habitants,
- Axe 3 – Mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération,
- Axe 4 – Partager des méthodes de travail et des partenariats innovants,

DECIDE d'approuver le Contrat de Ville 2015-2020 de Metz Métropole dont le projet est joint en annexe,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de signer le Contrat de Ville 2015-2020, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 30 juin 2015
Le Président

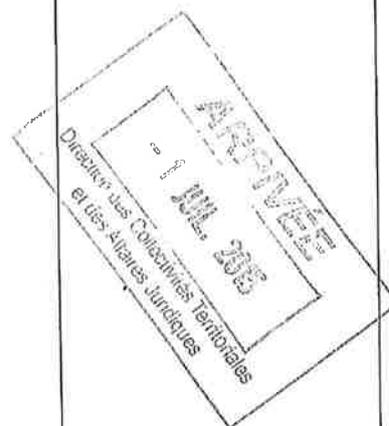

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz



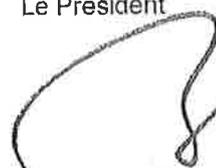
BORDÉREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Conseil de Communauté, Lundi 29 juin 2015.		Contrôle de légalité
Point 10 – Redevance Spéciale (RS) . Annexe : Règlement. . Annexe : Convention. . Annexe : Avenant.	1 1 1 1	
Point 11 – Avis de Metz Métropole sur les projets de mise à jour des SDAGE et les projets de PGRI Rhin et Meuse (et son annexe).	1	
Point 12 – Signature du Contrat de ville 2015-2020 de Metz Métropole (et son annexe).	1	
Point 13 – Finalisation du processus d'harmonisation suite à la fusion de Metz Métropole et la CC du Val Saint-Pierre.	2	
Point 14 – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- Annexe : Bureau du 18 mai 2015.	1	
- Annexe : Bureau du 15 juin 2015.	1	
Point 15 – Communication des décisions :	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 30 juin 2015
Le Président


Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz

